



**RETRAITÉS  
VAUCLUSE**

SENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

www.cfdt-retraites.fr/vaucluse

# Le lien

UTR 84

47 rue de la

Carreterie

84000 Avignon

Lettre aux adhérents Numéro 16 - février 2014

## SOMMAIRE

### page 1

Edito

Billet d'humeur

### Page 2

Accompagnement

Une expérience sociale à Aubagne

### Page 3

Droit des malades et fin de vie

Une loi sur la dépendance?

Insécurité.....Sécurité

### Page 4

Qui a dit ?

48e Congrès Confédéral

Le mot de la Trésorière

Le saviez-vous ?



## BILLET D'HUMEUR

Avez-vous déjà fait l'inventaire des journaux à disposition dans les salles d'attente ?

Y avez-vous trouvé autre chose que des revues « people » et des magazines genre Paris-Match ou Figaro-Madame ?

Dites-moi où ?

J'espère que ce ne sont pas les lectures habituelles de nos intervenants médicaux, sociaux et paramédicaux !

Quel bon moyen d'éducation populaire elles pourraient constituer, ces salles d'attente ! Je m'imagine mon médecin réagir à une proposition d'y déposer « Fil Bleu » !

Et la « neutralité » ? Ah ? Elle est où la neutralité dans ces revues bourrées de prises de positions politiques émanant de grands groupes industriels truffés de publicités masquées sous de soi-disant « information » ?

Je vous propose d'y réfléchir, chers camarades.

N'y a-t-il pas une action à inventer dans ce domaine ?

Danièle CHESNET

## EDITO



## MEILLEURS VOEUX,

C'est ce qu'on a l'habitude de souhaiter à ses amis à chaque nouvelle année.

Alors, que vous souhaiter à vous mes amis retraités toujours adhérents à la CFDT ?

Je vous souhaite, je nous souhaite, il est toujours temps : l'envie, la ténacité, la clairvoyance civique, le sens du bien commun, qui font les lendemains plus justes et agréables à tous, même s'ils ne chantent pas .

Pour cela, la Cfdt s'est engagée résolument dans une pratique syndicale qui permet d'obtenir des résultats concrets qui changent la vie des salariés.

De son côté, la Cfdt-Retraites agit pour améliorer les textes qui régissent la situation des plus défavorisés, que ce soit en direction des retraités à basse pension ou des personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour sa part, notre UTR développe une politique d'action syndicale de proximité qui se veut plus proche de ses adhérents mais aussi en prise directe avec la réalité quotidienne des retraités de notre département. Notre ambition pour cette année, c'est d'avoir une pratique syndicale qui réponde vraiment aux besoins réels des personnes que nous représentons. Pour cela, nous aurons besoin de vous. Alors, je vous souhaite une bonne année revendicative.

François DARBON





## Accompagnement des personnes en fin de vie

*(Plusieurs comités nationaux ont donné leur avis pour une meilleure prise en charge)*

A partir de la proposition 21 du candidat Hollande, la commission présidée par le Pr. Sicard avait fait le constat que l'on meurt mal en France. Pour lui, les conditions de sédation par coma artificiel ne règlent pas toujours la volonté du patient en quête d'une mort douce et sans souffrance.

En juillet 2013, le CNE (Comité National d'Ethique) a rendu son avis sur la nécessité d'améliorer la législation et de respecter « les directives anticipées » des malades en les rendant contraignantes pour le personnel soignant. Il ne s'est pas prononcé sur le suicide assisté, faute d'accord unanime.

En septembre 2013, l'Observatoire National de la Fin de Vie publiait les premiers résultats de l'enquête « Fin de vie en EHPAD » (3705 établissements).

Tous les établissements ne signent pas une convention avec une équipe mobile de soins palliatifs (moyenne 20 décès par an en EHPAD) ; la plupart n'y ont jamais transféré de résidents.

La loi Léonetti sur les droits des patients en fin de vie est inégalement appliquée selon les régions. L'Observatoire fait remarquer que ces « inégalités n'ont rien d'une fatalité ».

Suite à l'avis du CNE, le Comité Consultatif a demandé à l'IFOP d'organiser une Conférence de Citoyens (18 de toute la France et de tous milieux). Les conclusions ont été publiées le 14 décembre 2013.

Vingt auditions de personnalités ont donné lieu à des constats suivis de propositions, au plan pratique et législatif. Soit, et en résumé :

- Eriger les soins palliatifs en cause nationale, former, entre autres, les professions médicales et paramédicales.
- Organiser un fichier informatique national (voir la CNIL), une information écrite sur la carte vitale, une campagne nationale d'information du public (par les généralistes entre autres).
- Donner au médecin le pouvoir de sédation en cas de souffrances. Veiller à un échange avec le patient et /ou son entourage (le soulagement doit primer sur le décès).
- Encadrer le suicide assisté par des procédures et un accompagnement « en dehors de la sphère marchande et de structures privées », seulement en cas de fin de vie, de maladie incurable et de volonté du patient attestée par deux médecins.
- Prendre en compte, dans la loi, « l'exception d'euthanasie », dans un cadre très strict (aucune autre solution, appréciation collégiale, etc....).

### **Commentaire :**

*Suite à la lecture de ce condensé:*

- *Vous avez peut-être des questions (définitions de termes etc....) et notamment si vous n'avez pas participé à la conférence-débat de l'UTR 84 sur ce sujet en 2013.*
- *Vous avez un témoignage, une réflexion à faire partager?*

*Alors à vos plumes ! Le Lien est aussi un moyen d'échanger ! Merci pour votre participation.*

**Danièle CHESNET**

## Voyageurs sans ticket : Liberté, Egalité, Gratuité

**« une expérience sociale à Aubagne »**

C'est l'histoire réelle:

- d'une réflexion collective dans son contexte politique, administratif et financier.
- d'un projet mis en œuvre à partir d'enjeux sociaux avec des moyens démocratiques tels que l'enquête de besoins, et des moyens stratégiques vis-à-vis des pouvoirs financiers,
- des effets au plan sociétal et d'une réflexion plus générale : un autre regard sur le service public et la transformation sociale.

**Ma conclusion :** *beaucoup de changements sont possibles avec une volonté collective, le temps de la réflexion et l'appel à des personnes-ressources !*

**Bibliographie :** Transports collectifs gratuits : une utopie devenue réalité à Aubagne.

**Auteurs :** Jean-Louis Sagot-Duvauroux, philosophe et Magali Giovannangeli, enseignante, présidente de la communauté d'agglomération d'Aubagne et l'Etoile.

**Edition :** Au Diable Vauvert 2012 ; 233 pages (15 euros)

**Danièle CHESNET**



## Droit des malades et fin de vie. A la fin, qui décide ?

Plusieurs événements me conduisent à revenir sur un sujet que nous avons évoqué l'an dernier par le biais d'une rencontre avec l'Association d'accompagnement et de soins palliatifs d'Avignon et l'Association pour le droit de mourir dans la dignité.

Très récemment, j'ai été témoin de la fin de vie de deux personnes dans deux villes différentes.

L'une est morte des suites d'un cancer, rapidement et sans souffrir à partir du moment où elle a été en soins palliatifs après renoncement au traitement. Entouré de ses proches qu'il a eu le temps de voir paisiblement. A la fin de la cérémonie religieuse qu'il avait préparée, nous avons eu les cloches du dimanche pour que ce soit moins triste avait-il prévu.

La deuxième personne est décédée tout aussi paisiblement et sans souffrir malgré une pathologie très angoissante. Sa famille a eu le temps de l'entourer et ils ont été aidés à se séparer. Hors de tout contexte religieux, une cérémonie très affectueuse et spirituelle récapitulait ce qui animait sa vie.

Deux beaux exemples à mon sens.

A l'inverse, la situation douloureuse de ce pauvre homme dont l'épouse et les parents ne trouvent pas d'accord jusqu'à se tourner vers la justice alors que la loi Léonetti devrait s'appliquer.

D'où la nécessité de rédiger des « directives anticipées » et de le faire savoir à son entourage immédiat.

Si besoin d'aide, ou pour plus d'information :

[WWW.sfap.org](http://WWW.sfap.org) Tél. 0145754386 (Association d'accompagnement et de soins palliatifs).

ADMD [jac.eyraud@wanadoo.fr](mailto:jac.eyraud@wanadoo.fr) 04.90.31.41.46 (Association pour le droit de mourir dans la dignité).

Anticiper peut simplifier beaucoup de choses.

**Geneviève LASNIER**

## A quand la loi sur la dépendance ?



## Insécurité...Sécurité

Depuis la fin de la dernière guerre, le monde a changé.

Des risques qui n'existaient pas, ou peu, sont maintenant à prendre en charge, et de manière urgente.

C'est le cas du risque **dépendance**.

Certes, les autres risques ont un coût de plus en plus élevé du fait des progrès de la médecine et de l'allongement de la durée de la vie, mais la dépendance ou la perte d'autonomie concerne de plus en plus de personnes.

Le vieillissement de la population est un enjeu social d'importance qu'il convient de prendre en charge. Pour ce faire, la CFDT revendique :

- Un développement de la prévention aussitôt que possible.
- Un maintien à domicile de qualité par une adaptation des logements.
- Une amélioration de la qualité de l'hébergement collectif.
- Un accompagnant pour les aidants et une augmentation du nombre de professionnels spécialisés.
- Un budget adapté pour cet accompagnement.
- Un droit universel à la prise en charge de la perte d'autonomie sans considération d'âge.

La loi tarde à venir en débat devant le Parlement. Il s'agit pourtant d'une promesse du candidat Hollande, et la CFDT a tenu à le lui rappeler par l'envoi des cartes-pétitions.

**André SERVANTON**

Certains partis politiques, mais aussi des médias, font de l'insécurité un thème récurrent.

Ils mettent à la une les moindres faits divers pour faire peur.

Cette pratique, que nous condamnons à la CFDT, rencontre souvent un écho favorable dans l'opinion publique. Pour autant, tous ces faiseurs de peur devraient savoir que la peur est mauvaise conseillère. Mais ce sont sûrement d'autres intérêts qui les incitent à agir de la sorte, afin de pouvoir en tirer un profit.

Plutôt que de parler d'insécurité, parlons de sécurité, mais de « Sécurité Sociale », celle qui nous protège des aléas de la vie.

En effet, la protection sociale nous permet de continuer à percevoir un revenu de remplacement lors, d'un arrêt de travail, d'une période de chômage, du départ à la retraite. Elle intervient pour des remboursements de frais liés à la maladie.

A la CFDT, nous agissons pour sauvegarder la Sécurité Sociale.

Sans doute, faudrait-il faire montre de plus de pédagogie pour expliquer ce qu'est la protection sociale spécifique à notre pays. Expliquer les enjeux de ce qui constitue ce patrimoine irremplaçable pour la France. Ce serait un grand pas pour pérenniser et améliorer notre système de protection sociale.

Le système est fondé, avant tout, sur les solidarités : solidarité intergénérationnelle, solidarité des bien-portants envers les malades, solidarité de ceux qui travaillent vis-à-vis de ceux qui sont au chômage ou à la retraite.

**André SERVANTON**

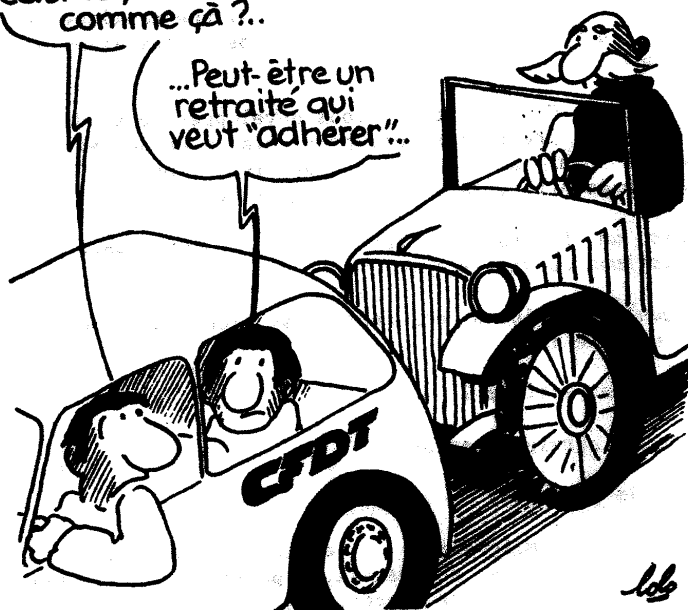
## Qui a dit ?

1	« Celui qui ne sait pas est un imbécile, celui qui sait et ne dit rien est un assassin »
2	« La vie ressemble à un conte : ce qui importe, ce n'est pas sa longueur, mais sa valeur »
3	« La liberté consiste moins à faire sa volonté qu'à ne pas être soumis à celle d'autrui »

Réponse en bas de page

...Mais qu'est-ce qu'il a celui-là, à nous "coller" comme ça ?..

...Peut-être un retraité qui veut "adhérer"...



## Le saviez-vous ?

### AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE (ACS)

Si vos ressources sont inférieures à (base juillet 2013) :

966 € (personne seule)

1 450 € (couple)

Vous pouvez obtenir une aide au financement de votre mutuelle. Le montant annuel financé est de :

- moins de 16 ans	100 €
- de 16 à 49 ans	200 €
- 50 à 59 ans	350 €
- 60 ans et plus	550 €

Retenez cette information et informez ceux que vous connaissez et qui sont susceptibles d'être concernés.

Le dossier est à se procurer auprès de votre caisse de sécurité sociale.

**Françoise DUBOIS**

## Qui a dit ? (Réponses)

J.J. ROUSSEAU	3
SENEQUE	2
Edmond ROSTAND	1

## A Marseille du 2 au 6 juin 2014 48e Congrès Confédéral

Ce congrès se tiendra cinquante ans après celui de 1964 qui a voté l'évolution de la CFTC en CFDT. Cet anniversaire sera l'occasion de fêter une organisation ancrée dans l'histoire et tournée vers l'avenir.

## Prochains rendez-vous

Le 20 mars : débat « le salaire minimum en Allemagne, quelle incidence sur l'économie française ? ».

Le 17 avril : dans le cadre de la préparation du congrès confédéral (2 au 6 juin), présentation du rapport d'activité.

Une invitation précisera le lieu et l'heure.



## Le mot de la Trésorière

Dans le domaine fiscal, les UTR sont considérées comme des syndicats.

Le crédit d'impôts prévu pour les adhérents non imposables est appliqué aux adhérents retraités organisés dans les confédérations syndicales.

Depuis la loi d'août 2008 sur la modernisation de la vie syndicale, la CFDT a fait le choix de la certification des comptes des UTR sur la même base que les syndicats de salariés.

En conséquence, elles doivent pouvoir présenter les comptes de toutes leurs composantes, sections comprises.

**Françoise DUBOIS**

## Les liens du lien

Confédération	<a href="http://www.cfdt.fr">www.cfdt.fr</a>
Coderpa	<a href="http://www.coderpa84.org">www.coderpa84.org</a>
Conseil Général	<a href="http://www.vaucluse.fr">www.vaucluse.fr</a>
Le temps de vivre	<a href="http://www.letempsdevivre.vaucluse.fr">www.letempsdevivre.vaucluse.fr</a>
Geoportail	<a href="http://www.geoportail.fr">www.geoportail.fr</a>
Cadastre	<a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>
Hoaxbuster	<a href="http://www.hoaxbuster.com">www.hoaxbuster.com</a>
SNCF	<a href="http://www.voyage-sncf.com">www.voyage-sncf.com</a>
Sécu	<a href="http://www.securite-sociale.fr">www.securite-sociale.fr</a>
Assurance maladie	<a href="http://www.ameli.fr">www.ameli.fr</a>
Handicap	<a href="http://www.agefiph.fr">www.agefiph.fr</a>
Formation	<a href="http://www.orientation-pour-tous.fr">www.orientation-pour-tous.fr</a>
Retraites « CNAV »	<a href="http://www.retraite.cnaf.fr">www.retraite.cnaf.fr</a>
ARRCO	<a href="http://www.arrco.fr">www.arrco.fr</a>
AGIRC	<a href="http://www.agirc.fr">www.agirc.fr</a>
Agevillage	<a href="http://www.agevillagepro.com">www.agevillagepro.com</a>

## Pour vos infos et contact :

Daniel MARIOTTE

Tel : 06.86.31.61.28 mel : dm1406@orange.fr